



**Secrétariat général
Délégation à la mobilité et aux carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de mobilité

SG/DMC/2020-143

26/02/2020

Date de mise en application : 16/02/2020

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 15/03/2020

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Grand Est) - Groupe II

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DDT(M)
DD(CS)PP

Avis de vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Grand Est)

JORF n°0040 du 16 février 2020

Un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Grand Est (Groupe II), est susceptible d'être prochainement vacant.

Sa résidence administrative est fixée à Châlons-en-Champagne (Marne).

Description de la structure et missions principales de l'emploi

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) est un service déconcentré relevant du ministère chargé de l'agriculture.

Sous l'autorité de la préfète de région Grand Est, elle coordonne et anime la mise en œuvre dans la région des politiques publiques, nationales et communautaires, relevant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. En particulier :

- Elle contribue à l'orientation, au soutien et à la structuration des filières agricoles et agroalimentaires et à leur bonne insertion dans le développement durable des territoires.
- Elle coordonne ou met en œuvre directement la politique de l'alimentation, notamment en ce qui concerne la protection de la santé des végétaux, la santé et la protection animale, la sécurité sanitaire de l'alimentation et la promotion d'une offre alimentaire de qualité.
- Elle met en œuvre au niveau régional la politique forestière.

Elle assure ces missions en lien étroit avec les directions départementales interministérielles chargées de la mise en œuvre opérationnelles des dispositifs, avec les services du conseil régional, avec les opérateurs et établissements publics présents dans la région.

Elle exerce par délégation du préfet les missions de délégué territorial de FranceAgriMer.

Sous l'autorité directe du ministre, elle exerce la mission d'autorité académique de l'enseignement technique agricole.

Elle apporte son appui à la préfète de région Grand Est, dans ses fonctions de préfète de zone de défense et de sécurité Est et de préfète coordonnatrice du bassin Rhin-Meuse.

La DRAAF Grand Est compte 260 agents répartis sur 3 sites : Châlons en Champagne (siège de la DRAAF), Strasbourg et Metz.

Placé sous l'autorité de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt qu'il assiste, le directeur régional adjoint participe au pilotage de l'ensemble de la DRAAF. A ce titre, il est responsable du site de la DRAAF de Châlons, suit l'un des budgets opérationnels dont la DRAAF est responsable ou responsable déléguée, et est plus particulièrement en charge de certains dossiers thématiques, notamment quand ils sont transversaux à plusieurs services de la DRAAF.

Profil recherché

Une expérience minimale de six ans d'activités professionnelles diversifiées et qualifiantes pour l'exercice des fonctions de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, notamment en situation de management de services ou de structures est requise.

Le titulaire du poste devra avoir une très bonne connaissance et une solide expérience du pilotage et de la mise en œuvre des politiques de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, dans leur double dimension nationale et communautaire.

Il devra faire preuve d'une aptitude marquée au management notamment dans le contexte d'une structure multi-site et pluridisciplinaire.

Les compétences requises portent notamment sur :

- la capacité à piloter des missions complexes et à travailler en équipe ;
- la capacité à proposer et à porter une vision stratégique prenant en compte les enjeux des politiques mises en œuvre, le cadre communautaire et les spécificités du territoire ;
- la capacité à proposer des solutions concrètes dans un environnement réglementaire et institutionnel complexe ;
- la capacité à travailler en réseau, notamment avec les autres services de l'Etat, les opérateurs, les collectivités territoriales et les acteurs professionnels ;
- une bonne aptitude à la communication orale et écrite.

Conditions d'emploi

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'Etat régis par le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat.

La durée d'occupation de l'emploi est de 4 ans, renouvelable dans la limite d'une durée totale d'occupation d'un même emploi de 6 ans. La période probatoire est fixée à 6 mois.

La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise 86 000 euros et 117 000 euros. Un complément indemnitaire annuel sera également versé. Son montant dépend de la manière de servir.

Procédure de recrutement

L'autorité de recrutement est la secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. L'emploi à pourvoir relève de l'autorité de la secrétaire générale.

Le secrétariat général procède à la vérification de la recevabilité des candidatures et en accuse réception.

L'examen des candidatures est confié à une instance collégiale selon les modalités prévues à l'article 6 du décret du 31 décembre 2019 précité.

A l'issue de la procédure, les candidats non retenus sont informés.

Les dossiers de candidature sont composés d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae.

Les dossiers doivent être transmis dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à l'attention de la secrétaire générale, 78, rue de Varenne, 75349 Paris Cedex 07 SP, avec copie à la déléguée à la mobilité et aux carrières à l'adresse

claudine.lebon@agriculture.gouv.fr.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Anne BOSSY, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est (tél. : 03-26-66-20-02), ou auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (tél. : 01-49-55-41-55).

Formation

Les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire suivront un module de formation adapté à leur profil.

Références

Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de directions de l'Etat.

Décret n°2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics.

Arrêté du 6 février 2020 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère de l'agriculture et de l'alimentation.